

DISCIPLINES de la 2 <sup>e</sup> année du primaire		RÉSULTATS INSCRITS AU BULLETIN			<u>Nature des différentes évaluations des apprentissages</u> Les compétences et les connaissances seront évaluées tout au long des apprentissages à l'aide des moyens suivants :	Épreuves communes du CSSRS
		ÉTAPE 1 (20%) Du 28 août au 10 novembre	ÉTAPE 2 (20%) Du 10 novembre au 9 février	ÉTAPE 3 (60%) Du 12 février au 21 juin		
Français, langue d'enseignement	Lire (50%)	✓	✓	✓	Observations, ateliers, évaluations	✓
	Écrire (30%)	✓	✓	✓	Observations, ateliers, évaluations	✓
	Communiquer oralement (20%)	✓		✓	Présentations orales, contexte de classe	
Mathématique	Résoudre une situation-problème (20%)		✓	✓	Observations, ateliers, évaluations, manipulations	✓
	Utiliser un raisonnement mathématique (80%)	✓	✓	✓	Observations, ateliers, évaluations, manipulations	✓
Anglais, langue seconde	Comprendre des textes entendus (60%)	✓		✓	Jeux, chansons, routines de classe, histoires, dictées, auto-évaluations	
	Communiquer oralement en anglais (40%)		✓	✓	Discussions, participation, jeux, chansons, routines de classe, auto-évaluations	
Culture et citoyenneté québécoise			✓	✓	Discussions, observations	
Danse			✓	✓	Créations, appréciations et interprétations d'œuvres personnelles	
Arts plastiques		✓		✓	Réalisations, ateliers	
Éducation physique et à la santé		✓	✓	✓	Situations d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ), auto-évaluation, évaluation par les pairs, vidéo, photos, observations, discussions	

Voici des informations concernant la nature et la période des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

#### Première communication écrite

- ▶ Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant.
- ▶ Communication acheminée à la maison avant le : **11 octobre 2023**.

#### Bulletin 1

- ▶ Étape : Du 28 août au 9 novembre 2023.
- ▶ Cette étape compte pour 20% du résultat final de l'année.
- ▶ Rencontre de parents au **mois de novembre**.

#### Bulletin 2

- ▶ Étape : Du 10 novembre 2023 au 9 février 2024.
- ▶ Cette étape compte pour 20% du résultat final de l'année.
- ▶ Bulletin disponible sur le Portail dans **la semaine du 26 février 2024**.
- ▶ Possibilité de rencontre avec l'enseignant sur rendez-vous.

#### Bulletin 3

- ▶ Étape : Du 12 février au 21 juin 2024.
- ▶ Cette étape compte pour 60% du résultat final de l'année.
- ▶ Bulletin disponible sur le Portail dans la **semaine du 1er juillet 2024**.

#### Commentaires sur les apprentissages

Dans chacune des disciplines, un espace est réservé pour communiquer, au besoin, des commentaires liés aux forces et aux difficultés de votre enfant. De plus, différents moyens seront utilisés par les enseignants pour favoriser la communication avec les parents : note à l'agenda scolaire, appels téléphoniques, etc.

Les compétences suivantes feront également l'objet de commentaires inscrits au bulletin de l'étape 1 de l'année scolaire.

ÉTAPES	COMPÉTENCES
Étape 1	1- Organiser son travail

Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous transmettrons une mise à jour du présent document.

Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant. Il se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.



## Année scolaire 2023-2024

### 2<sup>e</sup> année

#### NATURE ET MOMENT DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS CONSIGNÉES AUX BULLETINS



Additionner les **forces**  
Multiplier les **réussites**

